Bibliothèque anarchiste

Le Droit social
Réunion électorale de Villefranche
19 février 1882

extrait le 11 novembre 2026 d'*Archives autonomies*, tiré du n°2 du *Droit social*
Le Droit social, publié à Lyon de février à juillet 1882, est le deuxième journal anarchiste de l'histoire de France.

bibliotheque-anarchiste.com

Réunion électorale de Villefranche

Le Droit social

19 février 1882

Par suite de la nomination du *Maître* Guyot comme sénateur, une élection aura lieu sous peu pour choisir un remplaçant *maître*… député.

Nos amis de Villefranche nous font parvenir le procès-verbal d'une réunion tenue à cet effet, dont l'ordre du jour est : — Choix du Maître ?

Vu l'abondance [1]tières, nous ne pouvons dan[2]pte-rendu succinct de cette réu[3].

Malgré la constitution du bureau faite en petit comité qui avait désigné M. Mongoin, maire de Place, comme président, les électeurs caladois font acte d'indépendance en désignant nos amis les compagnons Buckmann et Desgranges, comme président et secrétaire.

La parole est aussitôt donnée à l'*aspirant maître*, Carriez, propriétaire de terrains et de valets et par dessus conseiller général, qui développe son programme. Inutile de parler de ce programme, voilà dix ans qu'il est affiché sur tous les murs. — Et il termine par la phrase à effet. — Je suis rrrradical dans toute l'expression du terme, je siégerai à l'extrême gauche !…

Un travailleur lui demandant ce qu'il pense de la question ouvrière ? et obtient cette réponse : — La question ouvrière est trop ardue pour moi, et je ne peux la développer pour le moment.

Il paraît que le futur maître Carriez n'est radical que pour ce qu'il connaît : Comme il ne connaît *rien*, les électeurs devront se contenter de *même*.

M. Dumon donne lecture d'une lettre de M. Million, de Beaujeu, déclarant…. accepter ! *cela va sans dire*, la candidature.

Ensuite paraît Thiers ! rien de commun avec l'*assassin* de 71, sinon que l'un a *fait*, et que l'autre *ferait*… même programme que le précédent, radical ! et voilà. La propriété de M. Carriez « sous la forme d'un domestique », vient reprocher au concurrent de son maître d'avoir voté 500 francs

1. Illisible dans l'original. Note de la Bibliothèque.
2. Illisible dans l'original. Note de la Bibliothèque.
3. Illisible dans l'original. Note de la Bibliothèque.

pour le curé de l'asile de Bron. Thiers répond que cela n'est pas ! — *Cherchez le menteur ???*

Voilà Charvet !!! — Candidat inamovible, ambulant, ouvrier, socialiste, républicain radical, indépendant, etc, et non acceptant. Il n'accepte pas la candidature, parce que, dit-il, sa candidature n'aurait pas de chance de succès dans une circonscription rurale : « *Et encore moins en ville, M. Charvet, vous le savez bien par expérience* » et il fait une sortie *obligatoire* contre M. Thiers, « *du Central !* »

Le citoyen Sanlaville démontre aux électeurs que les députés se sont plutôt occupés à combattre le phylloxéra que de chercher un remède à la misère : — Rien d'étonnant à cela ! — Le phylloxéra se révolte contre les propriétaires et les ruine.

On cherche un moyen de le détruire. Pour la misère c'est autre chose, étant la conséquence du bien-être de la bourgeoisie, il n'y a pas de remède à y apporter, au contraire, en cas de révolte, les soldats sont là ! Il ajoute que le suffrage universel est le subterfuge de la bourgeoisie, qui ne cédera rien sans la révolution.

Le compagnon Buckmann rappelle que, quel que soit le candidat élu, cela ne peut rien changer à la situation des travailleurs.

L'antagonisme des intérêts rendant impossible toute réforme pouvant améliorer le sort des prolétaires.

Comme président, dit-il, je suis obligé de mettre les candidatures aux voix. Je laisse libre les citoyens de se nommer des maîtres : pour moi et mes amis révolutionnaires, nous nous dégageons complètement de toute immixtion dans les élections.

Le compagnon Desgranges fait constater par l'assemblée que tous les candidats n'ont traité, ni la question sociale, ni l'affranchissement des communes et de l'individu, et engage les prolétaires à ne pas voter, il ajoute que les révolutionnaires n'ont accepté de former le bureau que pour affirmer les idées révolutionnaires.

Les candidatures mises aux voix, en réunissent toutes un petit nombre. M. Carriez ayant avec lui quelques élec-

teurs de son canton, en réunit quelques unes de plus que ses adversaires, et par ce fait, est proclamé candidat.

Espérons que les électeurs caladois comprendront que Million, Carriez, Thiers, et même Charvet, s'empresseraient, s'ils étaient élus, de faire leurs affaires personnelles, et de mettre au second plan : programmes et électeurs.